



DOSSIER D'ADHÉSION 2019

Collège 1 - Entreprises

Depuis 2005, le Pôle des Microtechniques a pour rôle de promouvoir les savoir-faire microtechniques au service des différents marchés. Le Pôle, piloté par les industriels, anime et fédère l'écosystème industriel et académique de ce vaste secteur d'activité. Il est moteur d'innovation et de croissance pour les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. Deux secteurs marchés bénéficient d'un accompagnement renforcé avec les clusters Innov'Health et AeroµTech qui proposent des actions ciblées sur les axes santé et aéronautique, spatial, défense.

AVANTAGES D'ADHÉRER AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES & SES CLUSTERS

Chaque adhérent pourra bénéficier de l'ensemble des services apportés par le Pôle et les clusters.



CONDITIONS D'ADHESION AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES & SES CLUSTERS

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans l'un des domaines d'activités stratégiques du Pôle : Microtechniques, Aéronautique et Défense, Médical, Luxe, Microsystèmes, Optique-Photonique....
- Contribuer à la valorisation du Pôle de compétitivité des Microtechniques, par son activité ou en participant aux démarches collaboratives et aux projets d'innovation portés et labellisés par le PMT.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle à l'Association du Pôle des Microtechniques conformément aux statuts de l'association.

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement.

Pour adhérer au Pôle des Microtechniques, il est nécessaire de remplir le **formulaire d'adhésion**.

MONTANT DES COTISATIONS AU PÔLE DES MICROTECHNIQUES & SES CLUSTERS

Chaque adhérent a le choix d'adhérer, et selon ses intérêts, au PMT, à un cluster, aux 2, ou aux 3, et le tarif est le même. Chaque adhérent pourra bénéficier de l'ensemble des services apportés par le Pôle et les clusters.

Pour connaître le montant de votre adhésion, veuillez-vous référer au tableau ci-dessous.

Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

Chiffre d'affaires	Cotisation
• Startups – jusqu'à 100 000 €.....	350 €
• De 100 001 € et jusqu'à 500 000 €.....	500 €
• de 500 001 € et jusqu'à 1 500 000 €	750 €
• de 1 500 001 € et jusqu'à 3 500 000 €	1 250 €
• de 3 500 001 € et jusqu'à 7 000 000 €	1 500 €
• de 7 000 001 € et jusqu'à 10 000 000 €	2 000 €
• de 10 000 001 € et jusqu'à 15 000 000 €	3 000 €
• supérieur ou égal à 15 000 001 €	5 000 €

BULLETIN D'ADHESION (Entreprise)

Montant de la cotisation unique pour le PMT et ses clusters :

Adhésion au Pôle de compétitivité

Oui Non

(en cas de non-renouvellement, merci de renvoyer ce document afin de bloquer la facturation automatique)

Adhésion au Cluster santé Innov'Health

Oui Non

(en cas d'intérêt ou de développement sur ce marché, envoi d'informations dédiées, actions spécifiques...)

Adhésion au Cluster aéronautique AEROTECH

Oui Non

(en cas d'intérêt ou de développement sur ce marché, envoi d'informations dédiées, actions spécifiques...)

Chiffre d'affaire global (Année)

Récapitulatif du montant de la cotisation

Montants

Adhésion au Pôle de compétitivité €
Total HT €
TVA (20 %) €
Total TTC (année 2019) : €

Engagement

Je soussigné(e), Madame Monsieur

Prénom Nom

Société

Fonction

Siret

Activité

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site Internet

Déclare confirmer ma demande d'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques en qualité de Membre et

signe et renvoie la charte d'engagement et de confidentialité

m'acquiesce du montant de ma cotisation annuelle par :

par chèque bancaire à l'ordre du "Pôle des Microtechniques"

par virement bancaire

Association Pôle des Microtechniques

n° FR76 1250 6200 4955 0255 2045 675 BIC AGRIFRPP825.

Cachet et signature

BULLETIN D'ADHESION suite (informations générales)

Quelles thématiques vous intéressent (indiquer l'adresse électronique de votre collaborateur dédié le cas échéant) :

- Santé**
 ▪ Prénom Nom.....
- Luxe**
 ▪ Prénom Nom.....
- Aéronautique, défense et spatial**
 ▪ Prénom Nom.....
- Microsystèmes**
 ▪ Prénom Nom.....
- Optique Photonique**
 ▪ Prénom Nom.....

Contact pour la gestion de l'adhésion :

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Facturation / Service comptabilité			

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

CHECK LIST

Les éléments que vous devez retourner au PMT sont les suivants :

- ✓ l'exemplaire complété et signé de la charte d'engagement de confidentialité (page 5)
- ✓ le bulletin d'adhésion signé (format papier pages 3 et 4 ou issu de la version électronique)
- ✓ Règlement (chèque ou virement)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contact : Violaine CHAVY – Tél. : 03 81 40 47 55

Exemplaire PMT

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur
Régis Roche

Pour l'entreprise Membre
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

POLE DES MICROTECHNIQUES
18, rue Alain Savary
25000-BESANCON
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z

Exemplaire MEMBRE

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur
Régis Roche

Pour l'entreprise adhérente
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

POLE DES MICROTECHNIQUES
18, rue Alain Savary
25000 BESANCON
Tél. 03 81 40 47 55 - Fax 03 81 40 47 59
Siret 487 980 799 00018 - APE 9499 Z